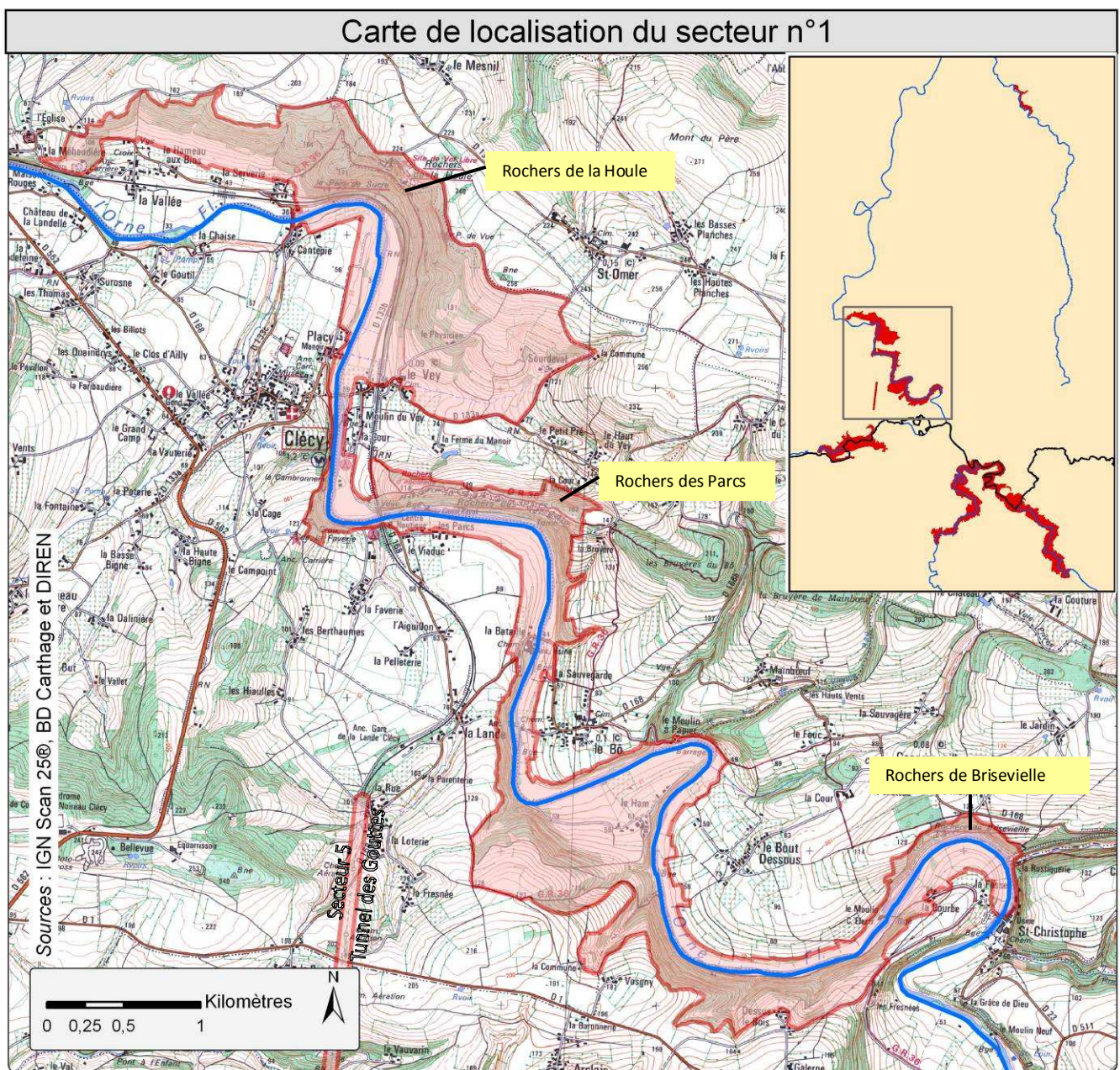


B. État des lieux et diagnostic de chaque secteur

B.1 Secteur n°1 – Vallée de l'Orne de Pont-d'Ouille à Saint-Rémy

B1.1 Localisation

Le secteur n°1 couvre une superficie de 588 hectares entièrement situés dans le Calvados. Il couvre la vallée de l'Orne sur une distance de 13 kilomètres entre Pont-d'Ouille (barrage de Saint-Christophe) et Saint-Rémy en incluant les versants les plus pentus, généralement situés à l'extérieur des méandres. Trois escarpements rocheux sont couverts : les Rochers de Briseville, les Rochers des Parcs et les Rochers de La Houle (Cf. carte ci-dessous). Situées en rive droite, chacune de ces saillies du synclinal bocain a contraint le fleuve à effectuer un méandre serré.



B1.2 Description

B1.2.1 Les cours d'eau

L'Orne est la colonne vertébrale du secteur n°1. Sept ruisseaux confluent avec le fleuve à l'intérieur du périmètre, dont six en rive droite. Sa pente est modérée sur cette section, mais suffisante pour permettre en théorie une succession de faciès d'écoulement (plats lents, plats courants, rapides, radiers...) favorable aux salmonidés et aux espèces d'accompagnement.

Mais de nombreux ouvrages jalonnent le cours du fleuve : neuf barrages sont implantés dans le lit de l'Orne à l'intérieur du périmètre, ce qui représente une densité de 1 barrage tous les 1,3 kilomètres. Cette concentration est légèrement supérieure à celle calculée sur un tronçon de 65 km entre le barrage de Saint-Philbert (Orne) et l'estuaire, qui est de 1 barrage tous les 1,7 km en moyenne (C.S.P., 2003).

<i>Liste des neuf barrages implantés dans le secteur n°1 d'amont en aval</i>					
<i>Sources : Conseil Supérieur de la Pêche, Association « Suisse normande Canoë », 2003</i>					
Nom du barrage	Commune en rive gauche	Commune en rive droite	Hauteur (m)	Situation	Usage
La Courbe	Pont-d'OUILLY	Cossesseville	4,4	En bon état	Hydroélectricité
Le Bout Dessous	Pont-d'OUILLY	Cossesseville	0,4	En ruine	Néant
Le Ham	Clécy	Cossesseville	0,2	En ruine	Néant
Le Moulin à papier	Clécy	Cossesseville	1,3	En bon état	Loisirs nautiques
Le Bô	Clécy	Le Bô	1,0	En ruine	Loisirs nautiques
La Bataille	Clécy	Le Bô	0,3	Ouvert	Néant
La Faverie	Clécy	Le Vey	0,2	Ouvert	Loisirs nautiques
Le Vey	Clécy	Le Vey	1,5	En bon état	Loisirs nautiques
L'Île des Anneaux	Clécy	Le Vey	0,0	En ruine	Néant

N.B. : un usage pour les « loisirs nautiques » signifie que le barrage bénéficie aux pratiquants du canoë-kayak et du canotage.

La hauteur cumulée de ces neuf ouvrages est de 9,3 mètres. Or, entre le premier barrage et le dernier, le lit naturel de l'Orne passe d'une altitude de 44 mètres à 33 mètres, soit 11 mètres de dénivelé. La réduction artificielle de la pente de l'Orne entre La Courbe et Saint-Rémy par les barrages est donc, en l'état actuel, de 84 %.

Trois des neuf barrages inclus dans le périmètre sont en état de marche (leur système de vannage est fonctionnel, permettant de maintenir une retenue). Deux barrages sont ouverts (des brèches créées volontairement permettent l'écoulement des eaux, limitant l'effet de la retenue). Les quatre autres sont en ruine (les déversoirs sont à l'abandon, parfois couverts de végétation ; des brèches sont présentes dans la digue).

B1.2.2 Les paysages

Le paysage du site est composé de prairies pâturées formant un bocage assez dégradé, entre lesquelles se trouvent quelques parcelles labourées. Des traces de haies supprimées peuvent être distinguées en travers de certains herbages. Sur les terrains soumis aux pentes les plus fortes, les pâturages laissent place aux friches arbustives, aux taillis denses et aux futaies claires de chênes.

Au niveau des escarpements (Rochers de Brisevieille, des Parcs et de la Houle), le contraste entre les pentes douces situées à l'intérieur des méandres et les pentes abruptes localisées dans le versant concave est saisissant, signe que la rivière a déposé à l'intérieur des courbes les sédiments qu'elle a arraché à l'extérieur d'autres méandres.

B1.2.3 Le patrimoine naturel inventorié, classé et protégé

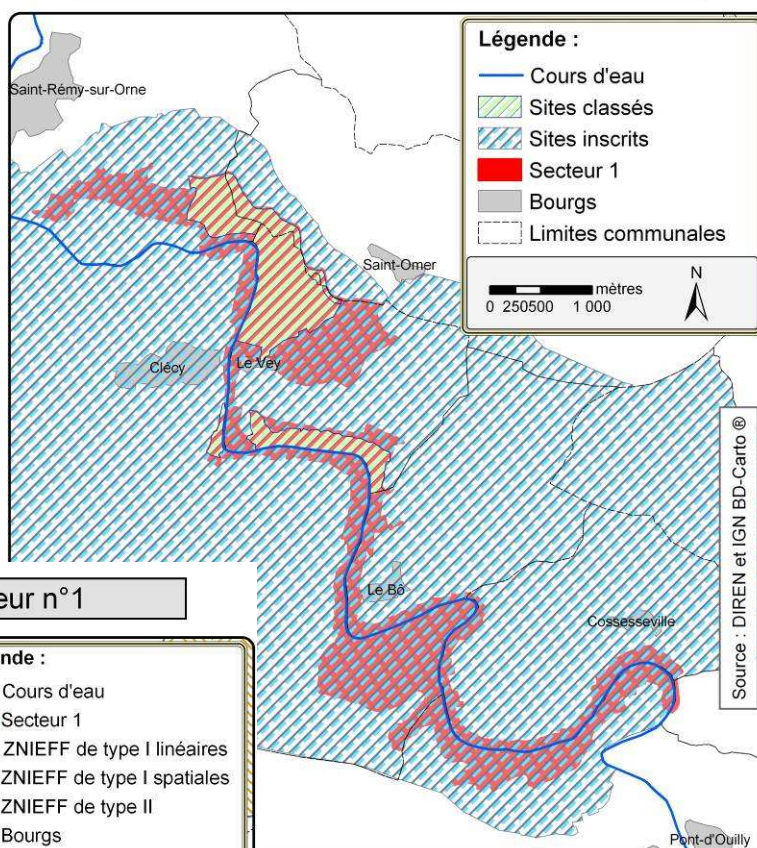
Le secteur n°1 se trouve en site inscrit* et, pour partie, sur deux sites classés* au titre de la loi du 2 mai 1930 (Cf. carte ci-contre) :

- site classé* n°14004 des « Rochers de la Cambronnerie » à Clécy, arrêté du 8 février 1932 ;
- site classé* n°14005 des « Rochers de la Houle et Rochers des Parcs » au Vey, décret du 27 décembre 1977 ;
- site inscrit* n°14085 « Vallée de l'Orne », arrêté du 5 juillet 1978.

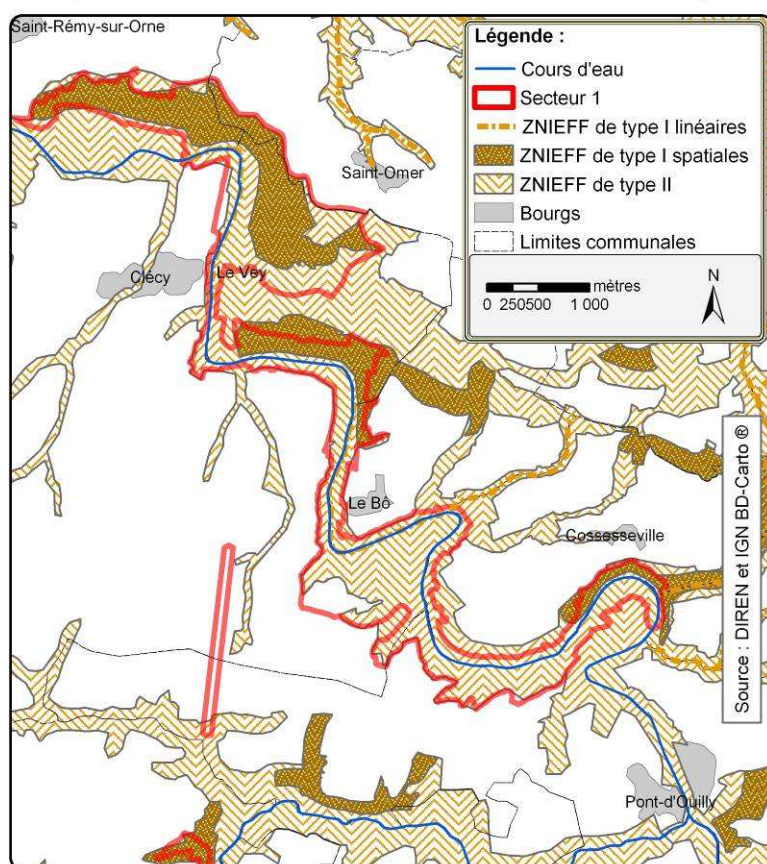
Ce classement témoigne de la reconnaissance par l'État de l'intérêt paysager de ce site. Cet outil réglementaire encadre les possibilités de réaliser des travaux, dans le souci de conserver les caractéristiques du site.

Le périmètre Natura 2000 recouvre égale-

Carte des sites classés et inscrits du secteur n°1



Carte des ZNIEFF du secteur n°1



ment en partie des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.*) de types I et II :

- ZNIEFF de type I n°00810004 des « Rochers de Clécy », 233,25 ha. ;
- ZNIEFF de type I n°00810005 des « Rochers de Brisevieille et vallon du ruisseau d'Orival », 99,12 ha. ;
- ZNIEFF de type I n°00810015 « Frayères à salmonidés de l'Orne » ;
- ZNIEFF de type II n°00810000 « Vallée de l'Orne », 13 290 ha.

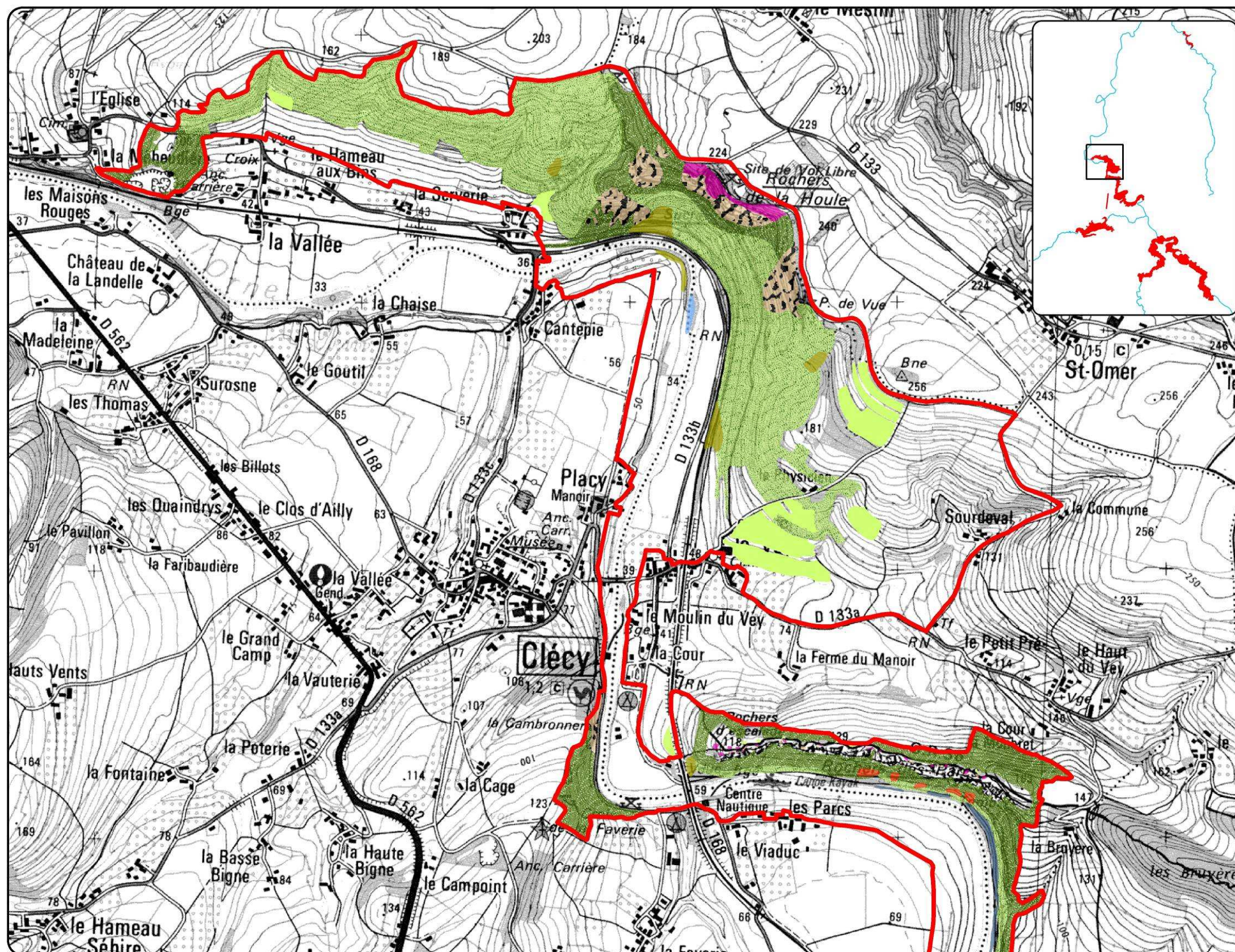
Ces ZNIEFF sont des espaces particulièrement intéressants sur le plan écologique, comprenant des frayères à salmonidés et des affleurements rocheux d'une grande richesse floristique.

Enfin, les Rochers des Parcs et les Rochers de la Houle figurent au Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Calvados. Un périmètre de préemption a été décidé pour les Rochers des Parcs le 20 juin 1994 et la majeure partie des terrains a déjà été acquise par le Conseil Général. Nécessaire pour tout E.N.S., le plan de gestion des Rochers des Parcs propose des orientations cohérentes avec les objectifs de conservation au titre de Natura 2000 (Cf. « Plan de gestion du site des Rochers des Parcs », tomes 1 et 2. CPIE des Collines normandes. Conseil Général du Calvados, juin 2004). Une zone de préemption de l'ENS des Rochers de la Houle d'une superficie de 62 ha a par ailleurs été établie le 29 janvier 2007.

B1.2.4 Les habitats et espèces inscrits à la Directive présents sur le secteur n°1

<p align="center"><i>Liste et caractéristiques des habitats naturels* d'intérêt européen identifiés dans le secteur n°1</i></p> <p align="right">Source : CPIE des Collines normandes – 2005</p>					
Code EUR 15	Intitulé EUR 15	Mention	Caractéristiques	Surf. (ha)	Fiche annexe page...
Habitats humides et aquatiques					
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	-	Friches à hautes herbes appréciant l'humidité ; Présence épisodique le long des cours d'eau, dans le lit majeur ou sur les berges	3,7	9
Habitats forestiers					
91EO	Forêts alluviales à aulnes et à frênes	Prioritaire	Forêts de berges de cours d'eau, souvent dominées par l'aulne et le frêne ; Habitat peu représenté dans ce secteur, et uniquement de façon linéaire	2,8	11
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à houx et parfois à buis	-	Forêt (ici taillis sous futaie, taillis) à chêne sessile, chêne pédonculé, hêtre et espèces de sous-bois supportant l'acidité des sols ; Habitat fréquent dans le secteur n°1, surtout en sommet de versants	79,8	13
9130	Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>	-	Chênaie-hêtraie, frênaie à érables, troène et espèces de sous-bois à tendance neutre ; Souvent mosaïqué avec les Hêtraies acidophiles (9120), mais davantage présent sur les parties basses des versants	97,2	16
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravin du <i>Tilio-Acerion</i>	Prioritaire	Forêts de ravin à Scolopendre et nombreuses autres fougères ; Habitat fragmentaire, localisé dans les vallons frais et humides	14	18
Habitats agropastoraux					
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones submontagnardes de l'Europe continentale	Prioritaire	Prairie / pelouse assez ouverte à Orchis bouffon, Saxifrage granulé... Présence assez régulière sur les pentes exposées au sud	41,4	25
Habitats rocheux					
4030	Landes sèches européennes	-	Lande basse dominée par la Bruyère cendrée et les lichens (Cladonies) ; Groupements établis sur des sols rocheux ou jadis surexploités, filtrants et secs	2,7	29
8150	Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes	-	Groupement annuel avec peu d'espèces, essentiellement le Catapode des graviers, sur pierriers chauds et secs de roches siliceuses ; Très ponctuel	0,8	36
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	-	Groupement ponctuel des fissures de rochers siliceux, à petites fougères appelées Capillaires ; Toujours en mosaïque avec 8230	9,5	40
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i>	-	Pelouses succulentes (présence de plantes grasses) et pelouses annuelles, toujours en mosaïque avec 8220		42

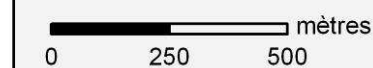
Cartographie des habitats naturels du secteur n°1, partie Nord



Légende

- 4030 - Landes sèches européennes
- 6230-FormationsHerbeusesNardus
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles
- 8150 - Éboulis médio-européen siliceux
- Complexe 8220 / 8230
- 91EO* - Forêts alluviales
- 9120 - Hêtraies acidophiles
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- 9180* - Forêts de ravins
- Habitats dégradés
- Zones boisées sans habitat européen
- Zones non boisées sans habitat européen
- Périmètre Natura 2000

Échelle : 1:15 000

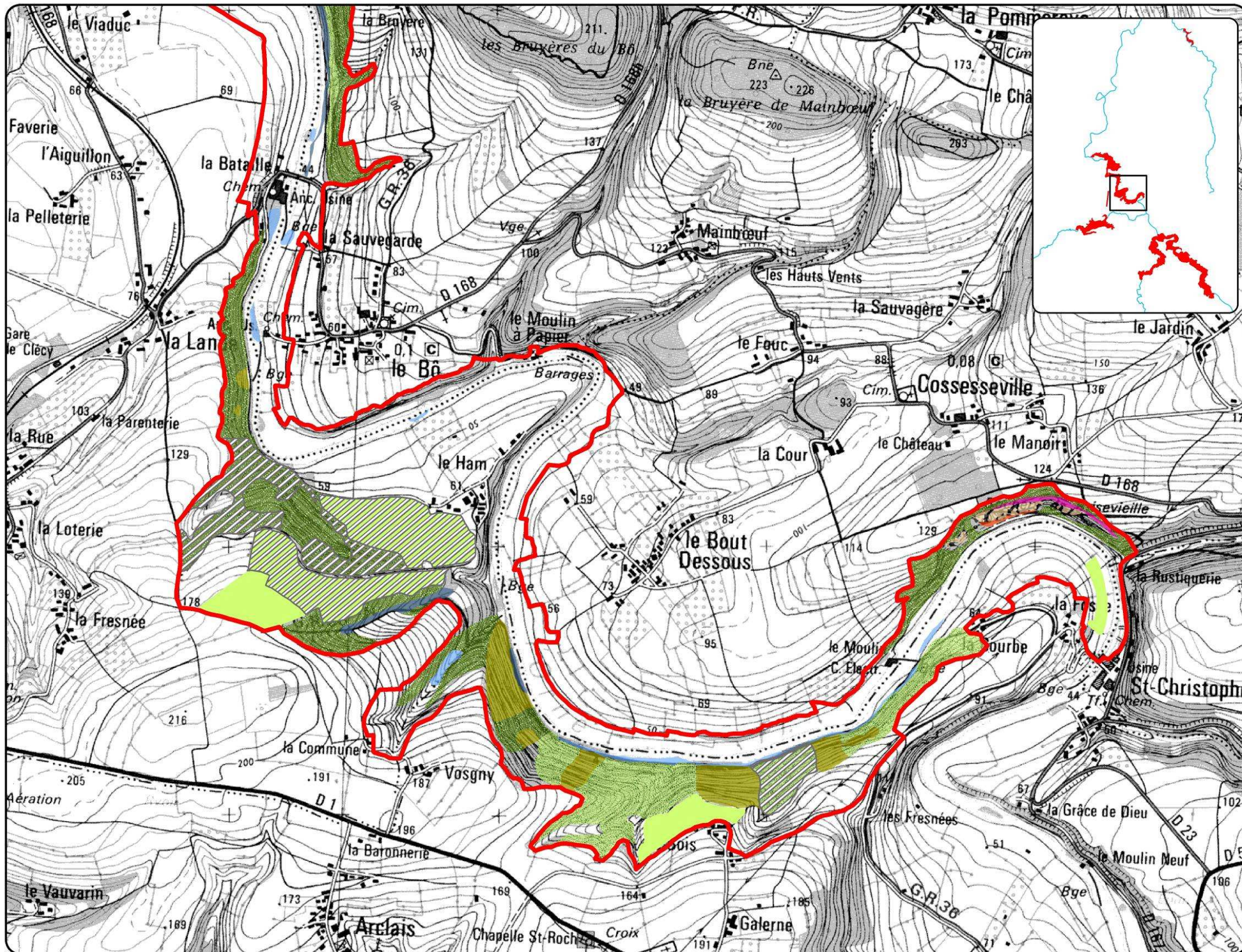


CPIE des Collines normandes

Juin 2009

Fonds cartographiques :
IGN Scan25® et DIREN Basse-Normandie

Cartographie des habitats naturels du secteur n°1, partie Sud



Légende

- 4030 - Landes sèches européennes
- 6230-FormationsHerbeusesNardus
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles
- 8150 - Éboulis médio-européen siliceux
- Complexe 8220 / 8230
- 91EO* - Forêts alluviales
- 9120 - Hêtraies acidophiles
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- 9180* - Forêts de ravins
- Habitats dégradés
- Zones boisées sans habitat européen
- Zones non boisées sans habitat européen
- Périmètre Natura 2000

Échelle : 1:15 000

0 250 500 mètres



CPIE des Collines normandes

Juin 2009

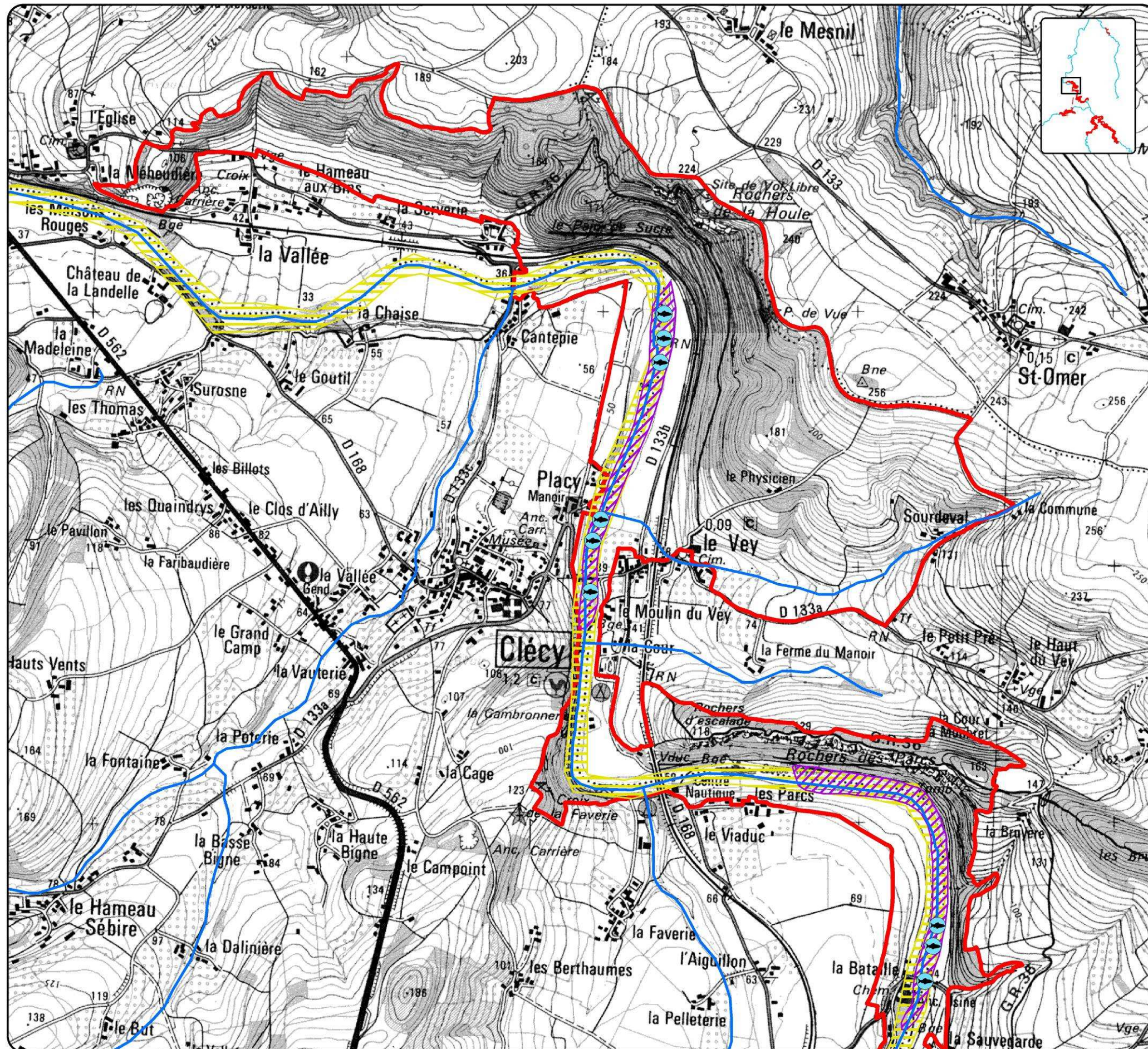
Fonds cartographiques :
IGN Scan25® et DIREN Basse-Normandie

Liste des habitats d'espèces d'intérêt européen identifiés dans le secteur n°1*

Source : CPIE des Collines normandes, Groupe Mammalogique Normand – 2009

Code EUR 15	Nom français	Nom scientifique	Caractéristiques	Fiche annexe page...
Mammifères				
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Quelques individus observés en gîte à Cossesseville et en hibernation à St-Rémy	Mammifères volants insectivores qui ont besoin d'habitats diversifiés (haies, cours d'eau, bois, bâtiments et cavités souterraines) pour s'alimenter, se reproduire, s'abriter et hiberner ; Leur fécondité est faible
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Quelques individus observés en gîte à Cossesseville	
1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	Quelques individus observés en gîte à Cossesseville	
1344	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Mammifère semi-aquatique, essentiellement piscivore, nocturne, solitaire et territorial ; La petite population du site est la seule connue en Basse-Normandie	50
Poissons				
1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Poisson migrateur se reproduisant en eau douce, sur des substrats caillouteux non colmatés	52
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Animal sédentaire ressemblant à l'anguille, dont la larve reste enfouie plusieurs années dans les sédiments	54
1106	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	Grand migrateur, qui a besoin de rivières à courant élevé, et d'un substrat minéral non colmaté	56
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	Petit poisson sédentaire vivant caché sous les pierres	58
Insectes				
1078*	Écaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Papillon aux ailes antérieures noires tigrées, aux ailes postérieures rouges à gros points noirs, vivant dans les friches herbacées, les broussailles et les bois clairs	62
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Très gros coléoptère typique dont la larve vit dans le système racinaire d'arbres ou de souches dépérissant	64

Cartographie des habitats d'espèces* du secteur n°1, partie Nord



Légende

- Périmètre du site
- Cours d'eau
- Saumon & Lamproie marine (repro. / croissance)
- Loutre d'Europe
- Chabot

* En raison de la grande diversité des écosystèmes, l'ensemble du site est considéré comme favorable aux espèces de chauves-souris d'intérêt européen et au Lucane. Leur habitat n'a donc pas été cartographié.

Échelle : 1:15 000



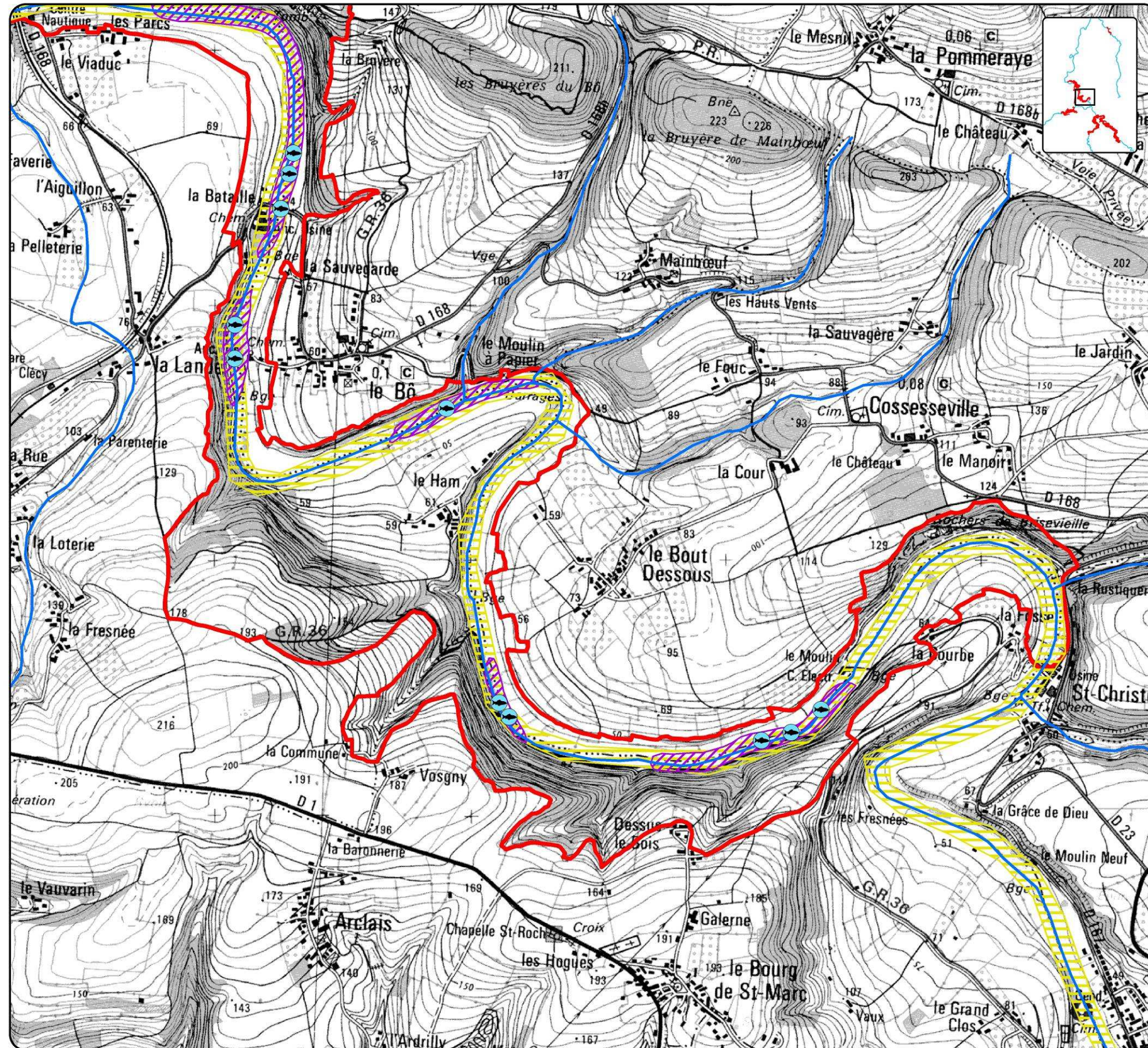
CPIE des Collines normandes

Mai 2009

Fonds cartographiques :

IGN Scan25® et DIREN Basse-Normandie

Cartographie des habitats d'espèces* du secteur n°1, partie Sud



Légende

- Périmètre du site
- Cours d'eau
- Saumon & Lamproie marine (repro. / croissance)
- Loutré d'Europe
- Chabot

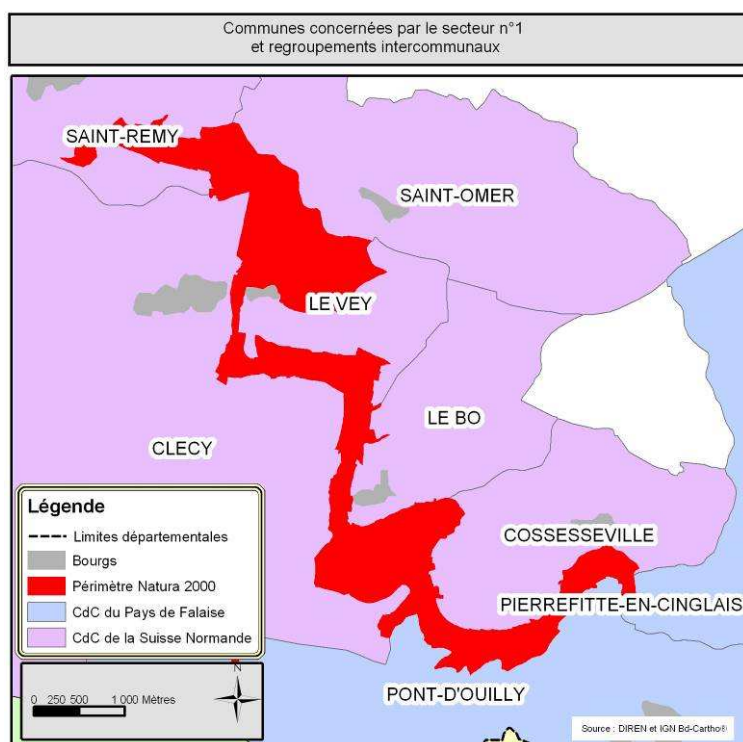
* En raison de la grande diversité des écosystèmes, l'ensemble du site est considéré comme favorable aux espèces de chauves-souris d'intérêt européen et au Lucane. Leur habitat n'a donc pas été cartographié.

Échelle : 1:15 000

CPIE des Collines normandes
 Mai 2009
 Fonds cartographiques :
 IGN Scan25® et DIREN Basse-Normandie

B1.3 Contexte socioéconomique

B1.3.1 Les périmètres administratifs, la démographie et l'urbanisme



Le secteur n°1 se trouve sur le territoire de huit communes, dont six font partie de la Communauté de communes de la Suisse Normande et deux de la Communauté de communes du Pays de Falaise (Cf. carte ci-contre). Toutes ces communes font partie du Pays Sud Calvados.

Les communes du secteur n°1 sont éligibles au Pôle d'Excellence Rurale* et font partie de la Zone agricole défavorisée* du Val d'Orne.

Les huit communes du secteur n°1 comptaient 4 099 habitants en 2006 (source : INSEE, RGP, chiffres en vigueur au 1^{er} jan. 2009).

Aperçu démographique des communes du secteur n°1

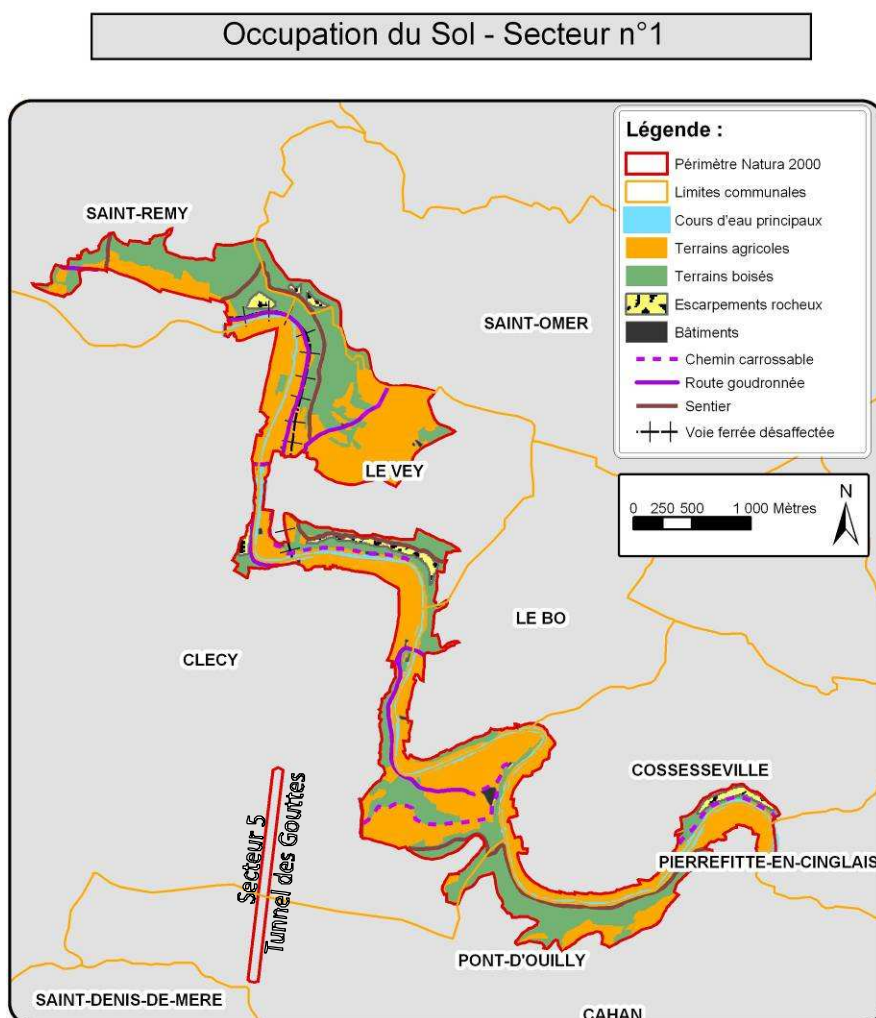
Source : INSEE, 2006 en vigueur au 1^{er} jan 2009

Commune	Population en 2006 (hab)	Densité démographique en 2006 (hab/km ²)	Évolution absolue entre 1999 et 2006	Évolution relative entre 1999 et 2006
Clécy	1246	50,6	-6	-0,5%
Cossesseville	107	22,6	19	17,8%
Le Bô	113	29,0	13	11,5%
Le Vey	83	23,5	12	14,5%
Pierrefitte-en-Cinglais	248	23,1	15	6%
Pont-d'Ouilley	1057	54,2	7	0,7%
Saint-Omer	164	20,3	7	4,3%
St-Rémy-sur-Orne	1081	143,8	15	1,4%
TOTAL	4099 hab	49,6 hab/km²	82 hab	2 %

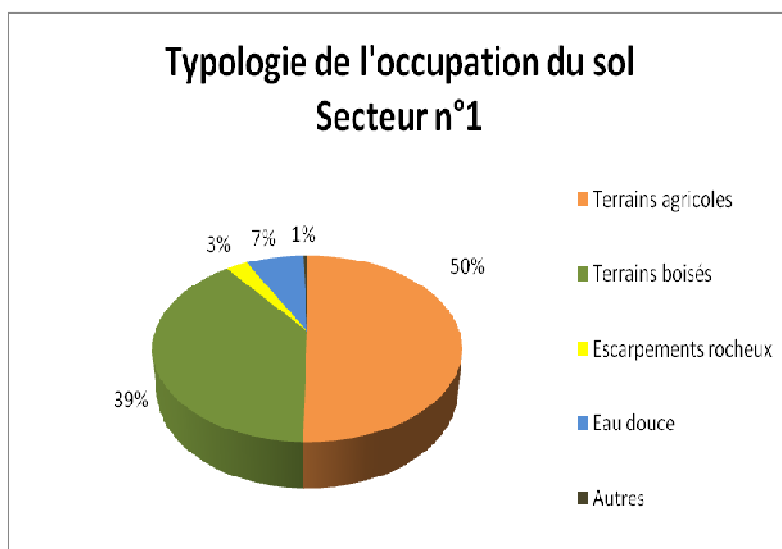
Le tableau ci-dessus montre une augmentation de 2% de la population entre 1999 et 2009 alors qu'une perte de 7% était enregistrée entre 1968 et 1999. Plus précisément, l'évolution démographique moyenne des huit communes a été négative entre les recensements de 1968 et de 1990, avec une diminution de près de 12 % de la population. La tendance s'est ensuite inversée : les communes ont gagné 213 habitants entre 1990 et 1999 et 82 entre 1999 et 2009, soit une hausse moyenne respective de 5 % puis 2%.

Toutes les communes du secteur n°1 sont dotées d'un Plan d'Occupation des Sols ou d'un Plan Local d'Urbanisme. Par ailleurs, un Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) est en cours d'élaboration pour les Communautés de Communes de Suisse normande et du Pays de Condé.

B1.3.2 L'occupation du sol



Comme le montre la carte ci-dessus, les terrains à vocation agricole et les zones boisées se partagent l'essentiel de la surface du secteur n°1. Les premiers couvrent près de 300 hectares, et les secondes occupent 230 hectares. L'Orne représente une quarantaine d'hectares (Cf. graphique ci-contre).



En règle générale, les bois sont disposés préférentiellement sur les pentes les plus raides, donc à l'extérieur des méandres. La limite entre bois et pâtures se concrétise souvent par la présence d'une végétation spontanée buissonnante et arbustive, constituée de fougères et de ronces. Ce phénomène d'enfrichement est le symptôme d'un début de déprise agricole. Les surfaces en eau et les escarpements rocheux occupent le reste des terrains du secteur. Très peu de bâtiments se trouvent à l'intérieur du périmètre. Plusieurs sentiers parcourent les versants, dont le GR 36.

B1.3.3 Les activités socioéconomiques

Comme le laisse présager l'analyse de l'occupation du sol, l'agriculture et la sylviculture sont les deux principaux modes de mise en valeur du secteur. A ces deux usages viennent s'ajouter les activités liées au tourisme et aux loisirs, en plein essor. Par ailleurs, une petite activité industrielle et artisanale est installée dans les bourgs voisins du site.

Données sur l'agriculture dans le secteur n°1

Les terres consacrées aux herbages (prairies naturelles et temporaires) sont très largement majoritaires à l'intérieur du secteur n°1. Les labours ne représentent que 5 % des terres agricoles du secteur, soit 2 % de la superficie totale. Les 11 ha de labours sont situés à l'intérieur du méandre du Ham (commune de Clécy) et dans une moindre mesure sur le plateau, en contre-haut des principaux escarpements (Rochers de la Houle, Rochers des Parcs).

<i>Principales caractéristiques des exploitations agricoles des communes du secteur n°1</i>		
<i>Sources : ©Agreste, 2001, CPIE des Collines normandes, 2003</i>		
Nombre	SAU moyenne	Rapport Prairie/SAU dans le périmètre Natura
154	35 ha	83 %

Outre l'élevage bovin, majoritaire, l'élevage ovin est présent sur le secteur avec un cheptel d'environ 800 brebis en 2000, dont la moitié à Cossesseville. D'autre part, une ferme produisant du fromage de chèvre se situe à proximité du site, sur la commune du Vey. Enfin, un apiculteur est installé au Vey.

A l'intérieur du périmètre Natura, des phénomènes de déprise s'observent sur les versants du Vey (autour du lieu-dit « Le Physicien »), avec la progression de la friche et la conversion en plantations forestières. A l'échelle des communes, une nette réduction des effectifs d'exploitants s'est fait sentir sur les deux dernières décennies du XX^{ème} siècle. Pour les sept communes du secteur dont les statistiques sont complètes, cette diminution est de 51 % pour les exploitations professionnelles*.

Plusieurs mesures incitatives ont été mises à disposition des exploitants pour les accompagner vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Des mesures agro-environnementales ont été mises en place il y a quelques années. 110 agriculteurs ont intégré dans leur activité l'une des deux mesures spécifiques pouvaient être contractualisées dans le Val d'Orne, ou même les deux (Cf. tableau ci-dessous).

<i>Taux d'adhésion aux mesures agro-environnementales sur les 36 communes du Comité d'expansion agricole</i>		
<i>Sources : Comité d'expansion agricole du Val d'Orne, 2003</i>		
Mesures	Nombre de souscripteurs	Proportion
<i>Entretien des haies</i>	49	45 %
<i>Conduite extensive des prairies</i>	18	16 %
<i>Entretien des haies + Conduite extensive des prairies</i>	43	39 %

L'apparition en 1999 du dispositif « C.T.E. » (ou Contrat Territorial d'Exploitation) a permis de compléter et de développer les initiatives prises grâce aux M.A.E. Plusieurs mesures étaient proposées dans le cadre du C.T.E. collectif « Vallée de l'Orne et Suisse normande » allant dans le sens de pratiques plus favorables à l'environnement. 35 agriculteurs se sont portés volontaires pour engager ce dispositif sur le territoire du Comité d'Expansion (Cf. tableau ci-dessous).

Les souscriptions de C.T.E. ont cessé en 2002.

Par ailleurs, trois agriculteurs biologiques sont recensés sur le site, à Pont-d'Ouilly et Pierrefitte-en-Cinglais (source : Groupement des Agriculteurs Biologiques du Calvados, déc. 2003). Les vaches allaitantes ou laitières sont leurs productions principales. L'élevage de porcs ou la production de céréales viennent en complément pour deux d'entre eux. Ils ne pratiquent pas la vente directe.

Taux d'adhésion aux mesures CTE sur les 36 communes du Comité d'expansion agricole		
<i>Sources : Comité d'expansion agricole du Val d'Orne, 2003</i>		
Mesures CTE	Nombre de souscripteurs	Proportion
<i>Gestion extensive des prairies</i>	30	85 %
<i>Implantation d'une culture intermédiaire sur sol nu en hiver</i>	23	65 %
<i>Entretien des haies</i>	22	62 %
<i>Lutte raisonnée</i>	11	30 %
<i>Réduction de 20% des apports azotés Adapter la fertilisation</i>	8	23 %
<i>Reconversion des terres arables en prairies</i>	7	20 %

Sylviculture et gestion des boisements

Les surfaces boisées représentent 39 % des 588 hectares du secteur n°1. Soixante-huit propriétaires forestiers de plus de 4 hectares étaient recensés en 2003 dans les communes du secteur n°1 (source : Centre Régional de la Propriété forestière, nov. 2002). Aucun n'a réalisé de Plan Simple de Gestion (P.S.G.). La taille des propriétés oscille généralement entre 3 et 8 hectares. Les propriétés sont à l'image du paysage du site : très morcelées et hétérogènes. Leur exploitation est rendue délicate par l'intensité des pentes sur lesquelles se cantonnent les bois.

La gestion des bois a connu des orientations différentes au fil du temps en fonction des besoins des générations successives de propriétaires. La régénération des boisements du Val d'Orne est assez récente : les arbres qui les composent sont âgés, sauf exceptions, d'une soixantaine d'années au plus. Ils se présentent sous forme de taillis, plus rarement de taillis sous futaie. La faiblesse et la pauvreté des sols empêchent l'épanouissement de futaies régulières. Sur les zones rocheuses *a fortiori*, les arbres restent de petite taille, avec des formes rabougries. En raison des contraintes topographiques, la plupart des boisements sont aujourd'hui très peu exploités.

Les bois sont majoritairement composés de feuillus, avec une prédominance du chêne. Les chênes pédonculés et sessiles se partagent l'espace, le premier s'établissant sur sols humides et assez profonds, donc en bas de versants, l'autre préférant l'exposition à la lumière, les sols bien drainés et filtrants des versants. A côté des chênes et des hêtres, il est possible de trouver des érables champêtres et sycomores, voire quelques frênes. Des pins sylvestres sont disséminés dans les chênaies-hêtraies, mais les parcelles de résineux purs ne représentent que quelques hectares.

La mutation des terrains agricoles contraignants en parcelles sylvicoles s'observe çà et là, en particulier sur le versant du Vey, où quelques parcelles de prairies ont été récemment converties en plantations de hêtres, d'érables ou de merisiers. Une subvention forestière au boisement a été accordée en 1994 pour 4 ha de merisier, et une autre en 1995 sur 1,5 ha de merisier et sur 1,5 ha d'érable sycomore (source : DDAF du Calvados). Bénéficiant d'une déclivité moindre que les versants déjà boisés, ces terrains offrent des potentialités sylvicoles intéressantes puisqu'ils sont de surcroît desservis par des voies d'accès carrossables. A l'heure actuelle, les parcelles ayant fait l'objet de changements d'affectation sont encore minoritaires, mais ce mouvement pourrait se développer.

Le Val d'Orne ne fait pas partie des grandes filières de production forestière bas-normandes. L'exploitation du bois se fait en microcircuits de production très localisés. Les bois du site possèdent en revanche un bon potentiel cynégétique et des atouts pour les activités récréatives, lorsque des chemins publics les traversent. Ils offrent bien souvent des conditions très intéressantes pour la biodiversité, en raison de leur hétérogénéité.

L'industrie et l'artisanat

Les bourgs de Saint-Rémy, Clécy et Pont-d'Ouille possèdent une petite activité artisanale et industrielle.

Soixante-six artisans étaient répertoriés en 2003 à la Chambre des métiers du Calvados sur les communes du secteur n°1. Cinquante-cinq d'entre eux sont installés dans les trois principaux bourgs. Il s'agit pour la plupart de boulangers, de boulangers, d'électriciens, de coiffeurs, de maçons et de plombiers...

Neuf barrages situés sur le cours de l'Orne ont été expertisés par le Conseil Supérieur de la Pêche (*Cf.* chapitre sur les cours d'eau, page 18). A l'époque de leur installation, plusieurs de ces barrages ont permis aux communes riveraines de bénéficier très tôt de l'énergie électrique. Désormais, tous ont perdu leur vocation industrielle initiale sauf un, qui sert à la production d'électricité : il s'agit de la microcentrale de La Courbe sur les communes de Cossesseville et de Pont-d'Ouille, avec une puissance installée de 1 730 kW. Afin de ne pas trop modifier l'écoulement de l'Orne, le débit maximum prélevé par l'usine de La Courbe est de 43 m³/s, avec un débit réservé de 0,5 m³/s. D'autre part, la réglementation oblige la suspension de son activité en période d'étiage, du 15 juillet au 15 septembre, et tant que le débit du fleuve n'atteint pas 4,8 m³/s (source : Institution interdépartementale du Bassin de l'Orne, oct. 2003).

Trois Installations Classées pour la Protection de l'Environnement* sont situées à proximité immédiate du secteur n°1 (DRIRE, janv. 2003). Il s'agit de l'entreprise Krissauto (récupération et dépôt de ferrailles), dont le siège est à La Pommeraye, de Vallée S.A. (industrie laitière) à Clécy et d'un centre d'enfouissement technique à Saint-Rémy. L'entreprise Vallée S.A. a fait l'objet d'une procédure d'autorisation. Elle procède à des rejets dans les eaux superficielles, contrôlés par la D.R.I.R.E. de Basse-Normandie.

La pêche

La gestion des activités halieutiques sur le périmètre Natura 2000 relève, pour le secteur n°1, de l'Association agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique (ou A.A.P.P.M.A.) de La Suisse normande et de celle de Pont-d'Ouille. L'Orne est classée en seconde catégorie sur cette portion. Il est interdit de pêcher le Saumon atlantique et l'Écrevisse à pattes blanches. En revanche, la pêche des Lamproies marines de plus de 40 cm et des Lamproies fluviatiles de plus de 20 cm est autorisée à certaines conditions.

La société de pêche de la Suisse normande a reçu, en 2003, 276 cotisations. Une partie des pratiquants prennent des cartes de courte durée : cette formule permet à des personnes résidant à distance de venir pêcher occasionnellement.

Les associations de pêche et de protection du milieu aquatique sont vigilantes à la qualité des cours d'eau et des populations de poissons. Or, il est difficile d'affirmer que les populations de poissons dans l'Orne sont dans un bon état. En raison de la faiblesse de ses effectifs par exemple, le Saumon atlantique ne peut pas être pêché.

Pour améliorer les chances de capturer des poissons, les sociétés de pêche organisent des lâchers de plusieurs espèces de poissons, notamment truites, gardons, brochets et sandres. La truite est l'espèce dont les déversements sont les plus importants.

D'après le P.D.P.G. du Calvados, le contexte « Orne amont », dans lequel se situe le secteur n°1, appartient au domaine intermédiaire entre cyprinicole et salmonicole, et se trouve dans un état perturbé. En effet, « de nombreux barrages banalisent les habitats et les affluents méritent des restaurations globales ». Le P.D.P.G. propose notamment l'arasement des barrages.

La chasse

Les principales espèces chassées dans le secteur sont le pigeon ramier, le faisan, la bécasse, le canard (vers Clécy notamment), le lièvre, le lapin de garenne, le sanglier et le chevreuil.

Près de quinze détenteurs de droits de chasse ou responsables d'associations sont répertoriés par la Fédération de Chasse du Calvados pour le secteur n°1. Les sociétés de chasse établissent des conventions avec les propriétaires terriens. Par ces conventions, elles s'engagent notamment à lutter contre les nuisibles.

Les espèces de grands gibiers font l'objet de plans de chasse formels. Pour d'autres, les lièvres notamment, la quantité prélevée est évaluée de façon empirique par chaque société, le but étant d'éviter les phénomènes de surpopulation ou de disparition des espèces chassées. Les chasseurs procèdent parfois à des lâchers de gibiers, notamment lorsqu'une population ne se maintient pas par elle-même. Ces lâchers peuvent avoir pour objectif de réimplanter durablement une espèce qui avait disparu.

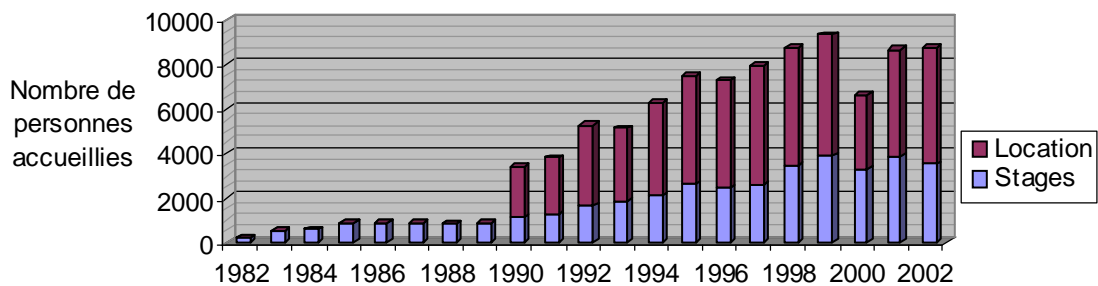
Contrairement aux régions de plaine céréalière, les milieux naturels du Val d'Orne nécessitent peu d'actions de gestion à des fins cynégétiques. Les opérations effectuées sont donc ponctuelles, et consistent par exemple à réaliser quelques jachères ou des petites cultures à gibier.

Le tourisme, les activités sportives et de loisirs

Le secteur se prête particulièrement bien à la pratique de la randonnée (pédestre, cycliste et équestre), de l'escalade, du vol libre (delta-plane et parapente) et du canoë-kayak. Il est aussi possible de louer une barque, un canot à moteur électrique ou un pédalo.

<i>Principales activités touristiques et sportives du secteur n°1</i>		
<i>Sources : AS Icare, Base de Pont-d'Ouille, Centre Lionel Terray, OTSI de Suisse normande, Plaine Altitude</i>		
Type	Lieux	Caractéristiques
Découverte des paysages et des panoramas	Principalement aux Rochers de la Houle et aux Rochers des Parcs	Visites guidées organisées par l'Office de Tourisme de la Suisse normande ; animations de découverte de l'environnement par le Centre de Pleine Nature Lionel Terray
Randonnée pédestre	Nombreux sentiers avec circuits balisés	Activité la plus pratiquée par les visiteurs de Suisse normande
Canoë-kayak	Sur tout le linéaire de rivière du secteur	Environ 39 000 personnes ont pratiqué cette activité en 2003, essentiellement sur les mois de juillet et août. Les pratiquants sont soit autonomes, soit clients d'une structure affiliée à la Fédération française de Canoë-Kayak ou d'une structure commerciale. Les chiffres de fréquentation du Foyer rural de Pont-d'Ouille (Cf. graphique page suivante) montrent une relative stabilisation des effectifs, après une progression quasi ininterrompue de 1982 à 1999 ; En projet : aménagement de la Vallée de l'Orne en faveur de l'activité et dans le respect des écosystèmes
VTT	Chemins de randonnée, avec circuits balisés	Troisième activité la plus pratiquée en Suisse normande. Label Fédération Française de Cyclisme
Escalade	Rochers des Parcs	Plus grand site d'escalade naturel de l'Ouest de la France. Activité phare du Centre de Pleine Nature Lionel Terray avec plus de 8 000 pratiquants en 2003. Site également utilisé par le Club Alpin Français et par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
Vol libre (delta-plane et parapente)	Deux tremplins aux Rochers de la Houle	Site reconnu comme le plus beau de tout l'Ouest de la France. Il arrive que cinquante pilotes volent le même jour. Les flux de pratiquants ont tendance à augmenter (source : Plaine altitude, nov. 2003). L'activité se déroule tout au long de l'année mais plus fortement de mars à octobre (source : A.S. Icare, nov. 2003). Quatre à six compétitions sont organisées chaque année ; En projet : réaménagement des tremplins
Randonnée équestre	Chemins	Fréquentation assez diffuse tout au long de l'année
Tourisme automobile	La Route de la Suisse normande	Circuit routier de 65 km
Sports mécaniques	Chemins	Moto-cross ou quad sur les chemins
Détente au bord de l'eau	Pont-d'Ouille, Clécy	Cette activité génère d'importants flux de piétons et d'automobiles le long de l'Orne

Statistiques de fréquentation pour le canoë-kayak du Foyer rural de Pont-d'Ouille de 1982 à 2002



Source : Foyer rural de Pont-d'Ouille

Les activités de loisirs semblent amenées à se développer à l'avenir. Par exemple, un projet d'installation d'une tyrolienne de 1 250 mètres de long est à l'étude ; il n'existerait qu'un seul équipement connu de cette dimension en France, dans la région lyonnaise.

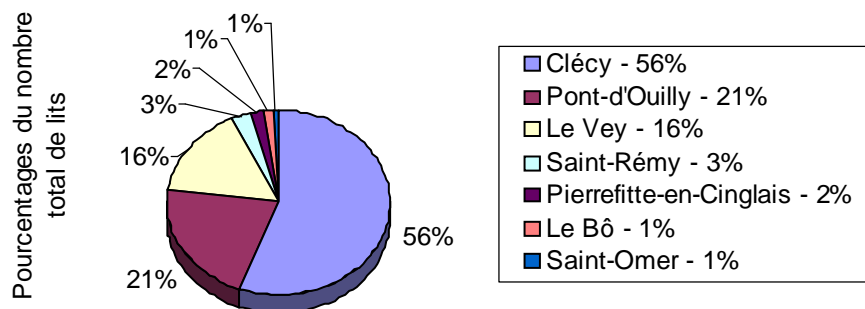
L'offre d'hébergement sur les communes du secteur se compose de (chiffres 2003):

- 41 gîtes (dont 37 gîtes ruraux) offrant 383 lits ;
- 19 chambres d'hôtes pour une capacité d'accueil de 48 lits ;
- 7 hôtels (quatre à Clécy, trois à Pont-d'Ouille) ;
- 2 campings (un à Pont-d'Ouille, un à Clécy) avec 164 emplacements disponibles ;
- 4 structures de type « Clévacances » de 21 lits au total ;
- 2 centres d'hébergement totalisant 60 lits, dépendants de la base Lionel Terray.

La capacité d'hébergement en 2003 était d'environ 700 lits principalement situés à Clécy (Cf. graphique ci-contre). Les deux autres communes les mieux équipées sont Pont-d'Ouille (21 % des lits disponibles) et Le Vey (16 %).

Une part importante de l'emploi local dépend de l'économie générée autour de ce potentiel touristique.

Répartition de l'hébergement (hors hôtels) dans les communes du secteur n°1



Source : C.D.T. 14

Pour améliorer la compréhension des flux de visiteurs, un observatoire économique du tourisme devrait être mis en place avec l'aide de l'Union départementale des Offices de tourisme.

Le souci de la préservation de l'environnement et des écosystèmes tend à se généraliser dans les actions quotidiennes et les projets de développement des structures d'encadrement. Par exemple, l'Association « Suisse normande Canoë » souhaite développer l'information autour de l'environnement, de la faune, de la flore et de la protection des frayères notamment par l'installation de panneaux au niveau des points d'accès à la rivière et le long des parcours de canoë-kayak. La découverte et le respect de la faune et de la flore sont partie intégrante d'autres activités, comme l'escalade ou la randonnée. Les plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles des Rochers des Parcs et des Rochers de la Houle devraient encore renforcer ces tendances par de nouveaux supports pédagogiques.

B1.4 Principaux enjeux de conservation des habitats et des espèces dans le secteur n°1

<i>État de conservation des habitats naturels* d'intérêt européen du secteur n°1</i>			
<small>Source : CPIE des Collines normandes – 2003</small>			
Code EUR 15	Intitulé EUR 15	État global de conservation	Exigences écologiques, sensibilités
Habitats humides et aquatiques			
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	Moyen	Nécessite une pression de fauche ou de pâturage modérée et l'absence de fertilisation
Habitats forestiers			
91EO	Forêts alluviales à aulne et à frêne	Moyen	Nécessite une gestion modérée, permettant à l'habitat de se reconstituer
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à houx et parfois à buis	Bon	Il s'agit de boisements jeunes traités en taillis, parfois handicapés par la faible épaisseur des sols
9130	Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>	Bon	Comme 9120, taillis et taillis sous futaie encore jeunes, globalement peu ou pas entretenus
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravin du <i>Tilio-Acerion</i>	Moyen	Étant présent sur de faibles surfaces, habitat sensible à des coupes trop franches
Habitats agropastoraux			
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones submontagnardes de l'Europe continentale	Mauvais	Une pression de pâturage excessive et la fertilisation conduisent à la transformation de cet habitat. Les conversions en labours ou en boisements le font disparaître ; Tendances à l'enrichissement à contrôler
Habitats rocheux			
4030	Landes sèches européennes	Moyen	Fermeture en cours du milieu par progression des genêts, des ajoncs et des chênes. Habitat dégradé par le piétinement touristique
8150	Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes	Moyen	Colonisation et fermeture en cours par les ronces et la chênaie
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Bon	Habitat relictuel, parfois étouffé par les ronces et les genêts
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i>	Bon	Habitat peu accessible, donc épargné et stable

*Caractéristiques et principales menaces
sur les espèces d'intérêt européen du secteur n°1*

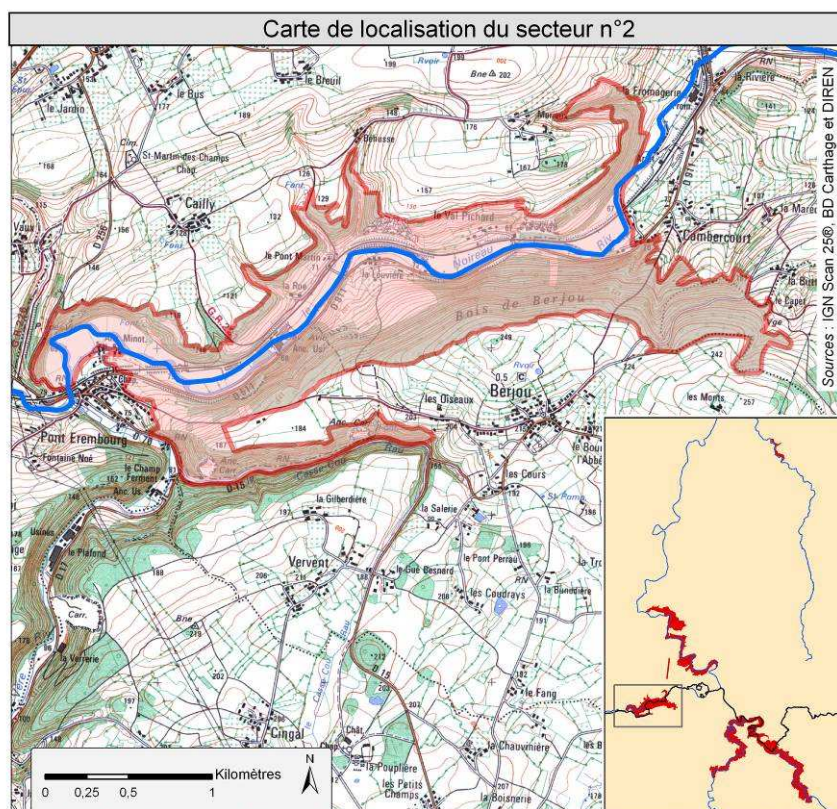
Source : CPIE des Collines normandes, Groupe Mammalogique Normand – 2009

Code EUR 15	Nom français	État des populations	Principales menaces
Mammifères			
1303	Petit Rhinolophe	<i>Mal connu</i>	Destruction et fermeture des gîtes de reproduction ou d'hibernation, dégradation des haies, intoxication par des produits phytosanitaires
1304	Grand Rhinolophe	<i>Mal connu</i>	
1308	Barbastelle	<i>Mal connu</i>	
1355	Loutre d'Europe	Mauvais	Sensible au dérangement, aux pollutions, à la destruction ou à l'entretien intensif de la végétation des berges. Les populations peuvent être affectées par une diminution des ressources alimentaires ou par des collisions routières
Poissons			
1095	Lamproie marine	Mauvais	Dégradation du fond des rivières par colmatage, souvent à cause de retenues qui, de plus, font obstacle à sa migration et contribuent à dégrader la qualité de l'eau
1096	Lamproie de Planer	<i>Mal connu</i>	Très sensible à la pollution de l'eau et au colmatage des sédiments
1106	Saumon atlantique	Mauvais	Pollution de l'eau, ralentissement de l'écoulement, obstacles à la migration, dégradation des frayères et populations de taille trop faible pour se réimplanter
1163	Chabot	Bon	Pollution de l'eau, colmatage par les sédiments ou par les algues
Insectes			
1078*	Écaille chinée	Bon	Peu de menaces pèsent sur ce papillon dans le site
1083	Lucane cerf-volant	Moyen	Destruction par les produits phytosanitaires ; suppression des haies et des vieux arbres

B.2 Secteur n°2 – Vallée du Noireau

B2.1 Localisation

La deuxième entité du site repose sur les versants nord et sud de la Vallée du Noireau, sur les communes de Saint-Denis-de-Méré (14), de Berjou et de Cahan (61). D'une superficie de 326 hectares, elle intègre les Bois de Berjou sur la rive droite. Sur la rive opposée, le périmètre suit globalement le sommet des versants, exposés au sud et composés de saillies rocheuses, de bois maigres et de prairies en cours d'enfrichement. Plusieurs petits vallons qui entaillent le versant, sous les hameaux de Cailly, de Bénusse et de Morieux, sont compris dans le périmètre.



B2.2 Description

B2.2.1 Les cours d'eau

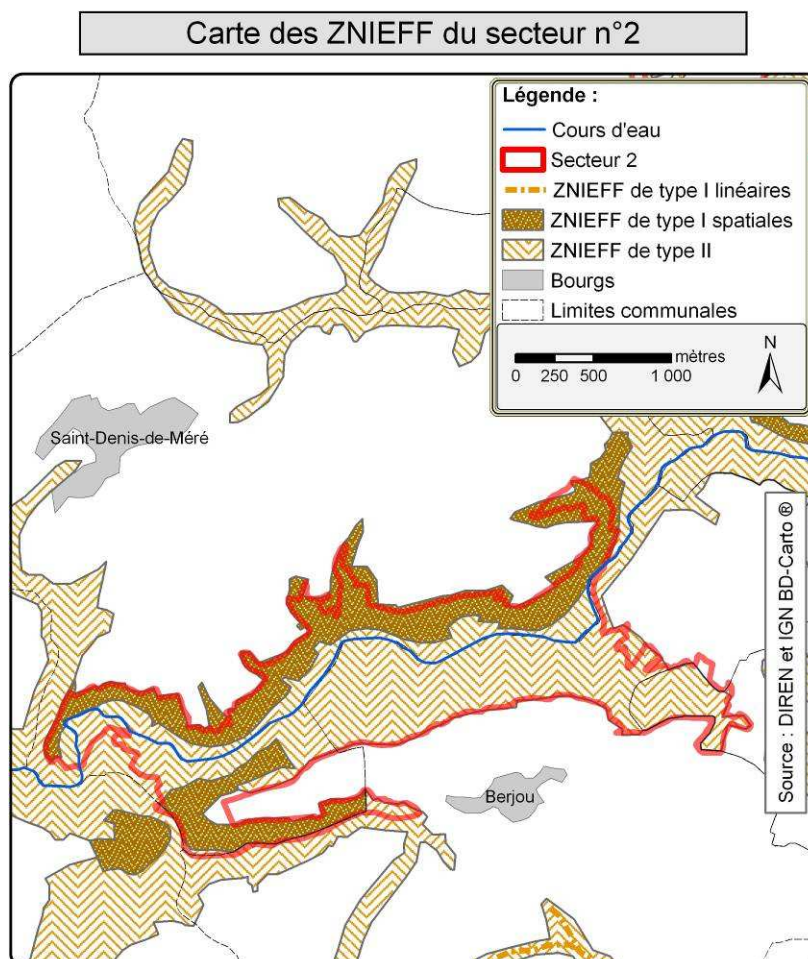
Le Noireau, l'un des principaux affluents de l'Orne, parcourt ce secteur dans le sens longitudinal sur plus de 4,5 km. Il s'écoule en décrivant des sinuosités dans une vallée dont le fond est aplani par des dépôts alluviaux, permettant à des exploitants agricoles de bénéficier de quelques parcelles cultivées et pâturées d'une valeur agromique bien meilleure que sur les versants. Le cours du Noireau sur cette section présente un grand nombre de faciès courants et de secteurs un peu plus profonds.

B2.2.2 Les paysages

Les deux pans de la vallée sur lesquels repose le site possèdent un grand intérêt paysager, en montrant une franche opposition entre « adret » bien exposé, rocailleux et portant une végétation de lande adaptée à la sécheresse, et « ubac » aux formes plus molles, colonisé par quelques prairies plus riches et des boisements plus épanouis, avec des essences moins thermophiles (Hêtre notamment). La colline supportant les Bois de Berjou forme une masse particulièrement imposante. Le Noireau et les infrastructures de communication (ligne de chemin de fer désaffectée et route) suivent la vallée entre les deux versants.

B2.2.3 Le patrimoine naturel inventorié, classé et protégé

Le secteur n°2 s'inscrit en partie sur la Z.N.I.E.F.F.* de type I n°00850001 « Coteaux du Noireau » et sur la Z.N.I.E.F.F.* de type II n°00850000 « Bassin du Noireau ». Ces deux Z.N.I.E.F.F.* sont intéressantes de par la juxtaposition de milieux très différents (landes, pelouses siliceuses, vires, bois acidophiles), permettant à une flore rare (Capillaire du Nord, Orobranche des genêts, Espargoute de Morison, Catapode des graviers...) de se développer.



© T. Biéro / CPIE des Collines normandes

Les bois de Berjou

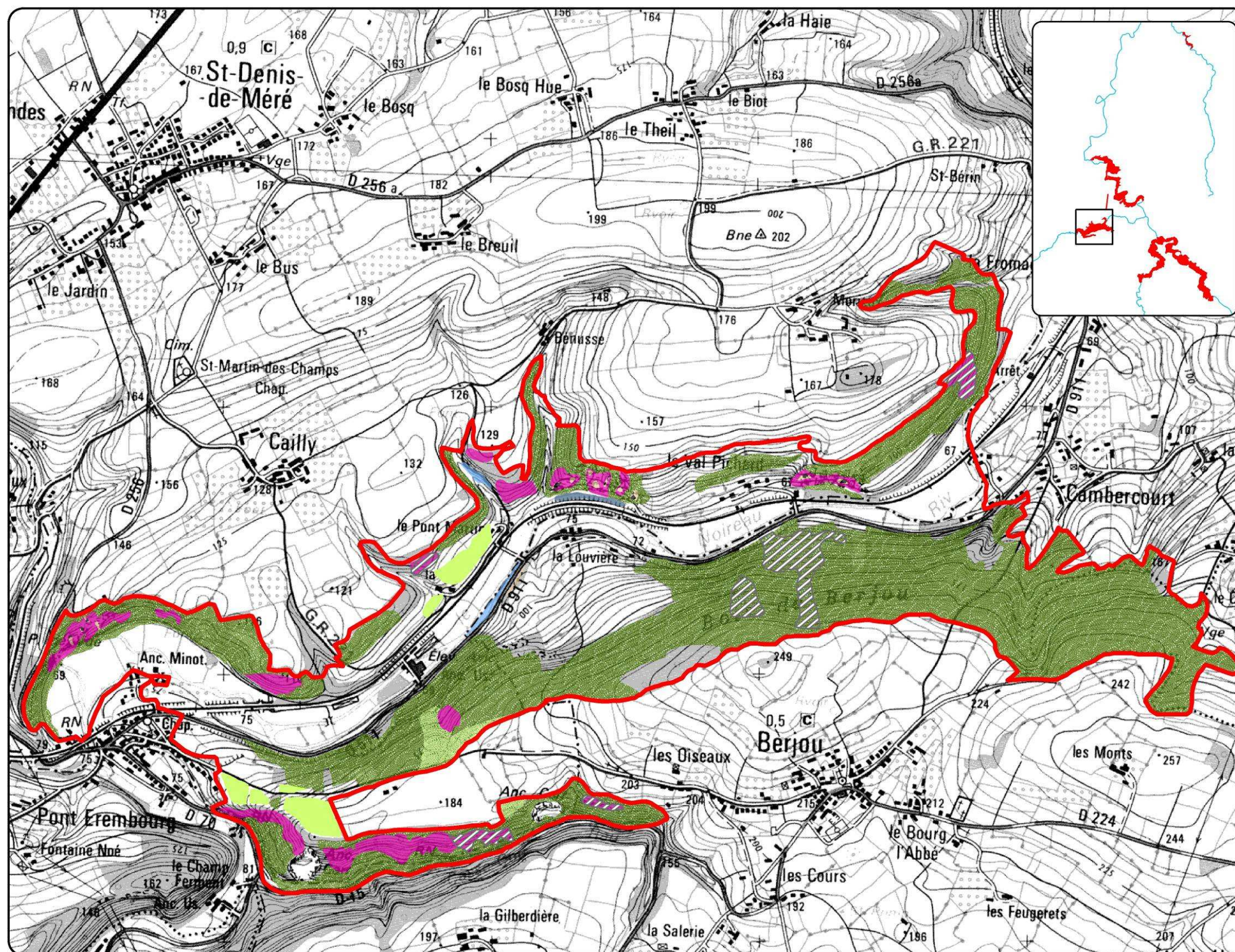
B2.2.4 Les habitats et espèces inscrits à la Directive

Liste et caractéristiques des habitats naturels* d'intérêt européen identifiés dans le secteur n°2

Source : CPIE des Collines normandes – 2005

Code EUR 15	Intitulé EUR 15	Mention	Caractéristiques	Surf. (ha)	Fiche annexe page...
Habitats humides et aquatiques					
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	-	Friches à hautes herbes appréciant l'humidité. Habitat instable, de transition. Peu représentées, cantonnées sur un court linéaire le long du Noireau et dans un vallon	0,8	9
Habitats forestiers					
91EO	Forêts alluviales à aulne et à frêne	Prioritaire	Forêts de berges de cours d'eau, souvent dominées par l'aulne et le frêne. Habitat relictuel dans ce secteur	0,5	11
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à houx et parfois à buis	-	Forêts (ici en taillis ou en futaie) à chêne sessile, chêne pédonculé, hêtre et espèces de sous-bois supportant l'acidité des sols. Boisements hétérogènes et peu exploités. Cet habitat couvre une grande partie du secteur 2	156,1	13
9130	Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>	-	Chênaie-hêtraie, frênaie à érables, troène et espèces de sous-bois à tendance neutre ; Souvent mosaïqué avec les Hêtraies acidophiles (9120), mais davantage présent sur les parties basses des versants	3,4	16
Habitats agropastoraux					
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones submontagnardes de l'Europe continentale	Prioritaire	Prairies et pelouses assez ouvertes à Orchis bouffon, Saxifrage granulé ... pâturées par des ovins, des bovins, et quelques chèvres. Présentes en très faible quantité, alors que cet habitat possède un potentiel plus important sur le secteur	5,7	25
Habitats rocheux					
4030	Landes sèches européennes	-	Landes rases qui occupent principalement les replats rocheux, sur des sols filtrants et secs	15,6	29
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	-	Groupements ponctuels des fissures de rochers siliceux, à petites fougères appelées Capillaires. Toujours en mosaïque avec 8230	0,8	40
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i>	-	Pelouses succulentes (présence de plantes grasses) et pelouses annuelles, toujours en mosaïque avec 8220		42

Cartographie des habitats naturels du secteur n°2



Légende

- 4030 - Landes sèches européennes
- 6230-FormationsHerbeusesNardus
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles
- Complexe 8220 / 8230
- 91EO* - Forêts alluviales
- 9120 - Hêtraies acidophiles
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- Habitats dégradés
- Zones boisées sans habitat européen
- Zones non boisées sans habitat européen
- Périmètre Natura 2000

Échelle : 1:15 000



0 250 500 mètres

CPIE des Collines normandes

Juin 2009

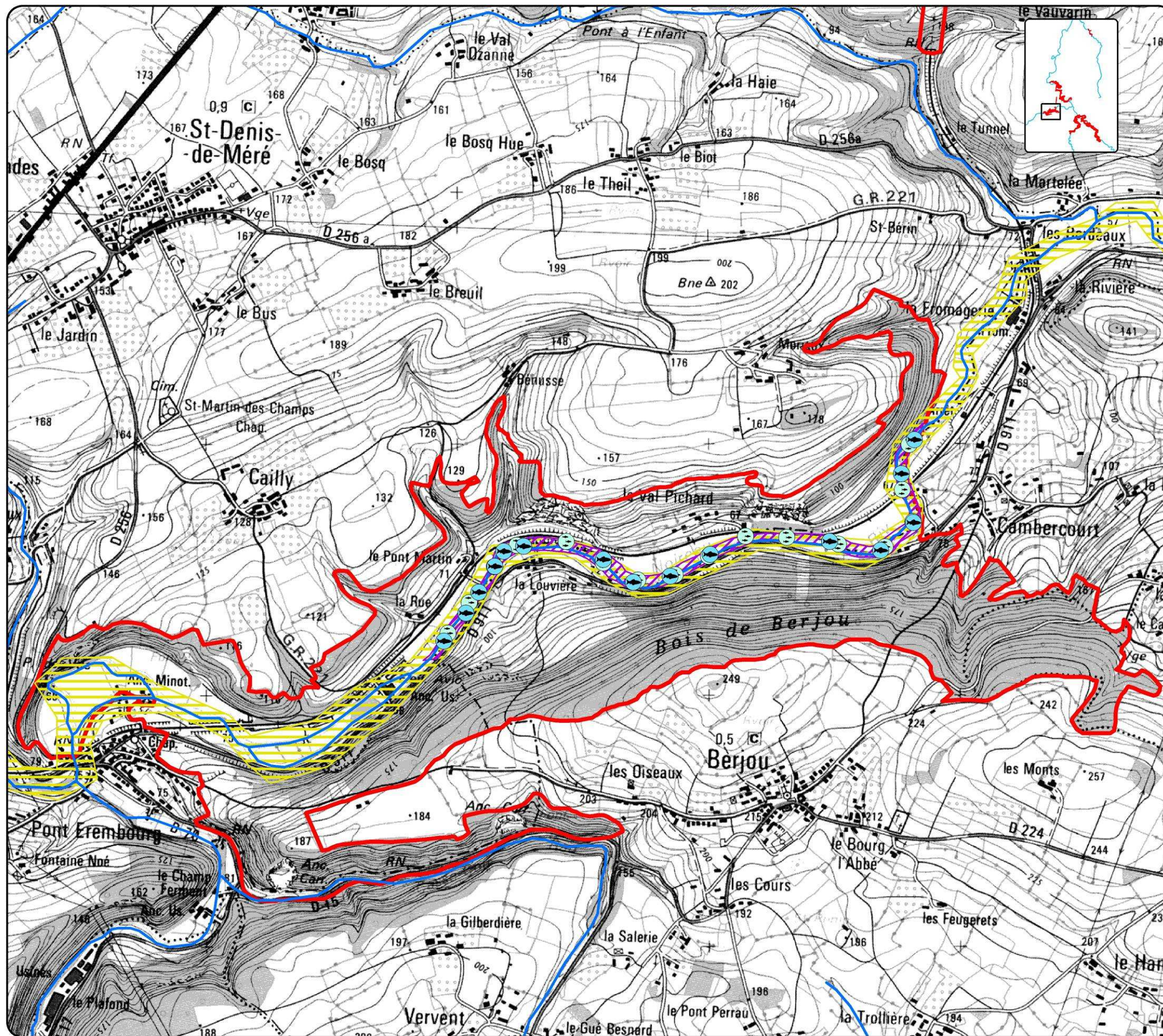
Fonds cartographiques :
IGN Scan25® et DIREN Basse-Normandie

Liste et caractéristiques des habitats d'espèces d'intérêt européen
identifiés dans le secteur n°2*

Source : CPIE des Collines normandes – 2009

Code EUR 15	Nom français	Nom scientifique	Caractéristiques	Fiche annexe page...
Poissons				
1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Poisson migrateur se reproduisant en eau douce, sur des substrats caillouteux non colmatés ; Présence à confirmer	52
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Animal sédentaire ressemblant à l'anguille, dont la larve reste enfouie plusieurs années dans les sédiments	54
1106	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	Grand migrateur, qui a besoin de rivières à courant élevé et d'un substrat minéral non colmaté ; Présence à confirmer	56
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	Petit poisson sédentaire vivant caché sous les pierres	58
Insectes				
1078*	Écaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Papillon aux ailes antérieures noires tigrées, aux ailes postérieures rouges à gros points noirs, vivant dans les friches herbacées, les broussailles et les bois clairs	62
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Très gros coléoptère typique dont la larve vit dans le système racinaire d'arbres ou de souches dépourvus	64
Mammifères				
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Mammifère semi-aquatique, essentiellement piscivore, nocturne, solitaire et territorial ; La petite population du site est la seule connue en Basse-Normandie	50

Cartographie des habitats d'espèces* du secteur n°2



Légende

- Périmètre du site
- Cours d'eau
- Saumon & Lamproie marine (repro. / croissance)
- Lamproie de Planer
- Loutre d'Europe
- Chabot

* En raison de la grande diversité des écosystèmes, l'ensemble du site est considéré comme favorable aux espèces de chauves-souris d'intérêt européen, au Lucane et à l'écaille chinée. Leur habitat n'a donc pas été cartographié.

Échelle : 1:15 000



CPIE des Collines normandes

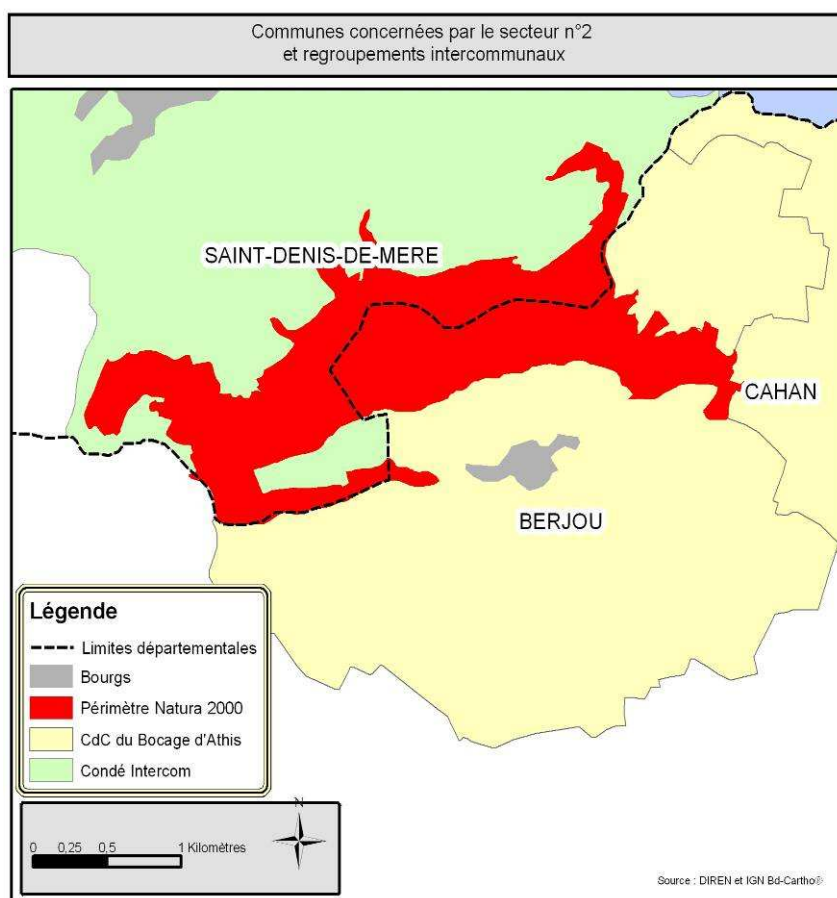
Mai 2009

Fonds cartographiques :

IGN Scan25® et DIREN Basse-Normandie

B2.3 Contexte socioéconomique

B2.3.1 Les périmètres administratifs, la démographie et l'urbanisme



Le secteur n°2 est situé sur les communes de Saint-Denis-de-Méré (Calvados), de Berjou et de Cahan (Orne). La première commune fait partie de la Communauté de Communes du Pays de Condé et de la Druance ou Condé Intercom; les deux autres, de la Communauté de Communes du Bocage d'Athis.

De taille modeste, les trois communes totalisaient près de 1 500 habitants en 1999 et près de 1550 en 2006 (source : RGP, INSEE, chiffres en vigueur au 1^{er} jan. 2009). Ce sont des communes rurales, dont la densité démographique est peu élevée (59 hab/km² en moyenne en 2006).

L'évolution démographique sur les trois dernières décennies montre une courbe inversée par rapport aux huit communes du secteur n°1 : la population augmente de 13% entre 1968 et 1982 puis diminue d'autant entre 1982 et 1999. Une nouvelle augmentation de 3,6% est cependant constatée entre 1999 et 2006.

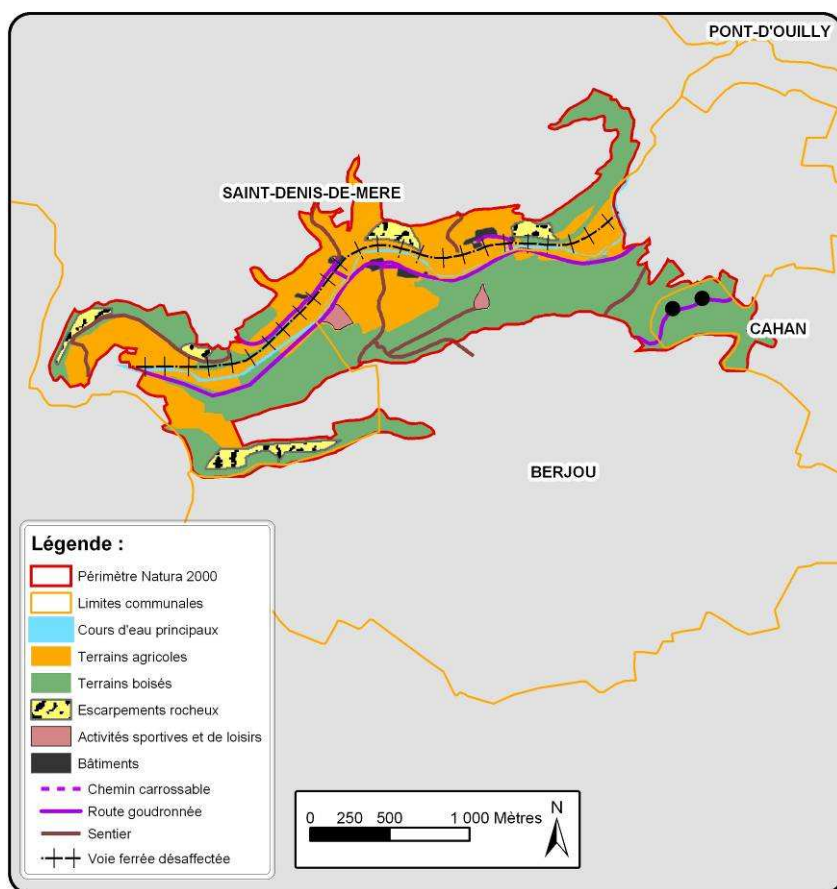
L'habitat est assez dispersé : chaque commune possède un bourg et de nombreux hameaux répartis aussi bien sur les plateaux que dans le fond des vallées. Certains d'entre eux sont à l'intérieur du périmètre.

Les communes de Berjou et de Saint-Denis-de-Méré sont dotées d'un Plan d'Occupation des Sols ou d'un Plan Local d'Urbanisme. Celle de Cahan est sous le régime du Règlement National d'Urbanisme. De plus, un Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) est en cours d'élaboration pour la Communauté de Communes du Pays de Condé, en partenariat avec la C.D.C. de Suisse normande.

Le secteur n°2 se situe dans la Zone agricole défavorisée* du Val d'Orne. Les communes de Berjou et de Cahan sont éligibles au programme du Pôle d'Excellence Rurale* porté par le GIP-ADECO Pays du Bocage pour le développement de la filière bois-énergie.

B2.3.2 L'occupation du sol

Occupation du Sol - Secteur n°2



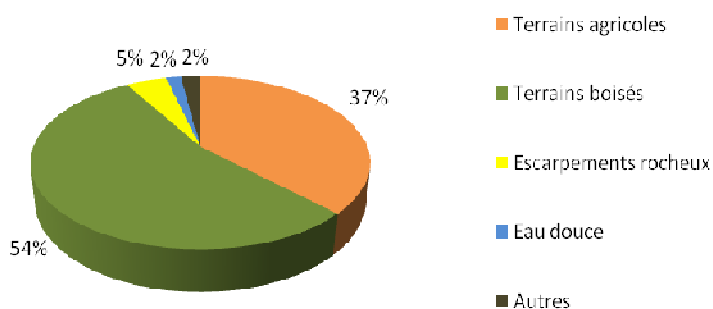
La proportion de chaque type d'occupation du sol de ce secteur est très proche de celle du secteur n°1. Les boisements couvrent 176 hectares, soit 54 % de sa surface (Cf. carte et graphique ci-dessous). Le reste du site est couvert par des prairies ou quelques labours (espaces agricoles : 121 ha, soit 37 % de la surface), des escarpements (15 ha, 5 %) ou par des surfaces en eau (le Noireau, 5,6 ha, 2 %). Quelques hameaux sont intégrés dans le périmètre, et deux terrains servent aux sports de plein air (moto-cross et vol libre).

La distribution spatiale des espaces boisés et des espaces agricoles suit la même logique que dans le reste du site et que dans l'ensemble de la Suisse normande : les boisements se cantonnent aux parcelles dont les pentes sont les plus fortes, les prairies demeurent sur des secteurs moins pentus, et les rares cultures sont installées dans les zones les plus planes, ici sur plusieurs parcelles alluviales au bord du Noireau.

Les bois montrent une tendance à s'étendre sur les prairies, soit de manière spontanée avec le stade intermédiaire de la friche herbacée et arbustive, soit de manière volontaire par conversion de prairies en plantations.

Deux sentiers de grande randonnée, le GR 221 et le GR 226, traversent ce secteur pendant quelques centaines de mètres.

Typologie de l'occupation du sol Secteur n°2



B2.3.3 Les activités socioéconomiques

Agriculture

N.B. : Faute d'informations plus récentes, les données statistiques utilisées pour illustrer le paragraphe suivant datent de l'année 2000 (R.G.A. Agreste). De plus, ces données donnent des indications à l'échelle des communes, mais pas à l'échelle du site Natura 2000.

La surface agricole utile représente la moitié de la superficie des trois communes, sur lesquelles étaient installées 23 exploitations agricoles professionnelles* en 2000 ; la majorité d'entre elles possèdent leur siège à Berjou.

La S.A.U. totale des trois communes est passée de 1 700 ha en 1988 à 1 359 ha en 2000, soit une diminution de 20 % en 12 ans. Le nombre d'exploitations a connu une diminution de 50 % entre 1979 et 2000, d'après les recensements agricoles des communes de Saint-Denis-de-Méré et Berjou (les statistiques pour Cahan ne sont pas connues). La S.A.U. moyenne de chaque exploitation est passée de 32 ha en 1979 à 67 ha en 1999, sachant que cette tendance a connu son apogée durant la dernière décennie. Un autre changement apparaît dans les modes de production : alors que les surfaces toujours en herbe couvraient 77 % de la surface agricole utile de 1979, elles n'en représentaient plus que 52 % en 2000. La différence a été comblée par les terres labourables.

A l'intérieur du périmètre, seules quelques parcelles, représentant une vingtaine d'hectares, offrent de réelles potentialités pour le pâturage ou pour les labours. Un grand nombre de prairies porte en effet les marques d'une tendance à la baisse de leur exploitation et à la déprise.

Sylviculture

Les Bois de Berjou, sur la rive droite du Noireau (versant exposé au nord), constituent l'un des plus grands boisements d'un seul tenant du site. La pente y est forte sans être insurmontable pour des machines : quelques pistes permettent de valoriser économiquement ce petit massif, dont une partie est conduite sous forme de gaulis de châtaigniers. Le reste est composé de futaies irrégulières en surdensité, assez malmenées par la tempête de décembre 1999. Les essences sont variées : chênes, hêtres, châtaigniers, un petit massif de douglas, quelques bouleaux, des pins sylvestres...

L'autre versant de la vallée, exposé au sud, ne porte que quelques taillis de chênes, maigres et épars, sans valeur économique si ce n'est en bois de chauffage. Les quelques jeunes plantations de résineux se trouvent en dehors du périmètre.

Qu'ils soient sur le versant nord ou sur le versant sud du Noireau, les bois du secteur n°2 possèdent un intérêt cynégétique et paysager largement reconnu.

Deux dépôts sauvages d'ordures ménagères se trouvent dans les Bois de Berjou, au bord de la route vers le bourg de Berjou. Deux opérations successives en 2005 et en 2006, réalisées à titre bénévole par le Club Alpin Français, ne sont pas parvenues à bout de ces décharges.

L'industrie et l'artisanat

Aucune entreprise artisanale ou industrielle n'est implantée à l'intérieur du périmètre, mais les deux principaux pôles industriels de cette zone d'emploi se situent à proximité du site : la ville de Condé-sur-Noireau (3 km) et l'agglomération de Flers (13 km). Les deux cours d'eau qui irriguent ces pôles (le Noireau à Condé, et la Vère, un affluent, à Flers) traversent ensuite le secteur n°2. De nombreuses entreprises sont installées au bord de ces rivières.

La carrière du Plafond, située dans la Vallée de la Vère à deux kilomètres en amont du site, est consacrée à l'extraction de schistes cornéens. Cette activité est soumise à autorisation préfectorale, pour une production de 500 000 tonnes par an. L'arrêté préfectoral impose que les eaux de ruissellement sortant du site soient analysées. Les paramètres mesurés sont le pH, le taux de matières en suspension*, les hydrocarbures et la D.C.O. Les résultats des analyses sont transmis à la D.R.I.R.E.

La pêche

Le Noireau est classé en première catégorie. Deux associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (A.A.P.P.M.A.) possèdent un droit de pêche dans le secteur n°2 : « La Truite condéenne » et « La Vallée du Noireau ». La première délivre chaque année entre 600 et 1000 cartes de pêche avec une tendance à la baisse. La société de pêche « La Vallée du Noireau » a attribué soixante treize cartes de pêche en 2003.

Les deux associations procèdent chaque année à des lâchers de poissons. « La Vallée du Noireau » effectue trois lâchers de truites arc-en-ciel et fario adultes entre mars et mai. En 2003, ces empoissonnements ont porté sur 425 kg de truites arc-en-ciel et 90 kg de truites fario. Pour « La Truite condéenne », des alevinages et des lâchers de truitelles ont été réalisés jusqu'en 1998. Des empoissonnements avec des adultes sont pratiqués tous les ans, représentant plus de deux tonnes de truites arc-en-ciel et fario déversées dans les parcours de la société.

D'après le P.D.P.G. du Calvados, la portion du Noireau entre Condé-sur-Noireau et la confluence avec l'Orne appartient au domaine intermédiaire et se trouve dans un état perturbé. Des pollutions accidentelles récurrentes au niveau de l'agglomération condéenne sont citées comme facteurs de dégradation de la qualité de l'eau, en plus de l'impact des barrages, dont le plan recommande la suppression.

La chasse

Avec les landes et les boisements, les terrains situés dans le secteur n°2 sont propices à l'exercice de la chasse au petit gibier (Pigeon ramier, Lapin de garenne, Lièvre...). Mais la pression de chasse reste faible. D'autre part, aucune action de gestion spécifique n'est appliquée pour entretenir les milieux à des fins cynégétiques.

Le tourisme, les activités sportives et de loisirs

Ce secteur est à l'écart des principaux flux touristiques de Suisse normande, mais ce statut pourrait évoluer. Plusieurs sentiers de randonnée pédestre et en vélo tout terrain traversent le versant ; il a aussi été envisagé d'installer un terrain de 4x4, projet qui semble avoir été abandonné.

Actuellement, le site est utilisé pour la marche à pied (plusieurs sentiers balisés, dont les GR 221 et 226), le vélo tout terrain et la randonnée équestre. Une voie ferrée désaffectée longe le Noireau en rive gauche : elle permet au public d'apprécier les paysages grâce au vélorail. Le Noireau est navigable en canoë-kayak essentiellement en hiver, lorsque le niveau d'eau le permet. Par ailleurs, environ 2 hectares des bois de Berjou ont récemment été coupés à blanc pour y installer un tremplin de vol libre. Enfin, une prairie a été transformée en terrain clos de moto-cross.

Le secteur n°2 se trouve sur le territoire d'intervention de l'Office de Tourisme de Condé-sur-Noireau et de l'Office de Tourisme du Bocage athisien.

B2.4 Principaux enjeux de conservation des habitats et des espèces dans le secteur n°2

<p style="text-align: center;"><i>État de conservation des habitats naturels* d'intérêt européen du secteur n°2</i></p> <p style="text-align: right;"><small>Source : CPIE des Collines normandes – 2005</small></p>			
Code EUR 15	Intitulé EUR 15	État global de conservation	Exigences écologiques, sensibilités
Habitats humides et aquatiques			
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies	Moyen	Souvent menacé par une pression de fauche ou de pâturage trop forte, par la fertilisation et par les cultures en bord de cours d'eau
Habitats forestiers			
91EO	Forêts alluviales à aulne et à frêne	Moyen	Habitat dégradé par des coupes trop fortes et la suppression de la ripisylve
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à houx et parfois à buis	Bon	Peut souffrir de coupes rases, de la plantation massive d'essences ne faisant pas partie du cortège
9130	Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>	Moyen	Comme les hêtraies acidophiles (9120), peut souffrir de coupes rases et de la plantation d'espèces ne faisant pas partie du cortège
Habitats agropastoraux			
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones submontagnardes de l'Europe continentale	Moyen	Peut souffrir de deux tendances contraires : excès de fertilisation ou progression de la friche
Habitats rocheux			
4030	Landes sèches européennes	Bon	Risque de fermeture du milieu par progression des genêts, des ajoncs et des chênes
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Bon	Habitat relictuel, parfois étouffé par les ronces et les genêts
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i>	Bon	Habitat peu accessible, donc épargné par les atteintes humaines

<p style="text-align: center;"><i>État de conservation et principales menaces sur les espèces d'intérêt européen du secteur n°2</i></p> <p style="text-align: right;"><small>Source : CPIE des Collines normandes – 2009</small></p>			
Code EUR 15	Nom français	État des populations	Principales menaces
Poissons			
1095	Lamproie marine	Mauvais	Dégradation du fond des rivières par colmatage, souvent à cause de retenues qui, de plus, font obstacle à sa migration et contribuent à dégrader la qualité de l'eau
1096	Lamproie de Planer	Mal connu	Très sensible à la pollution de l'eau et au colmatage
1106	Saumon atlantique	Mauvais	Pollution de l'eau, ralentissement de l'écoulement, obstacles à la migration et populations de taille trop faible pour se réimplanter
1163	Chabot	Bon	Pollution de l'eau, colmatage par les sédiments ou par les algues
Insectes			
1078*	Écaille chinée	Bon	Peu de menaces pèsent sur ce papillon dans le site
1083	Lucane cerf-volant	Moyen	Usage de produits phytosanitaires et destruction des haies et des vieux arbres
Mammifères			
1355	Loutre d'Europe	Mauvais	Sensible au dérangement, aux pollutions, à la destruction ou à l'entretien intensif de la végétation des berges. Les populations peuvent être affectées par une diminution des ressources alimentaires ou par des collisions routières